

# Conditions Générales de Vente – VUPC

## 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations et ventes effectuées par la société VUPC, spécialisée en plomberie et génie climatique, dont le siège social est situé au 32, rue de Savigny, 91170 Viry-Châtillon. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client.

## 2. Commande

### 2.1. Validation des Commandes

Toute prestation commandée à VUPC doit faire l'objet d'un devis signé par le client. La signature du devis par le client vaut acceptation des présentes CGV et engagement de celui-ci.

### 2.2. Modification et Annulation des Commandes

Toute modification de commande demandée par le client après acceptation de la commande devra être acceptée par VUPC, qui se réserve le droit de réviser les délais et les prix en conséquence. En cas d'annulation, des frais peuvent être appliqués selon l'avancement de la commande.

## 3. Prix et Modalités de Paiement

### 3.1. Tarification

Les prix indiqués sur le devis sont exprimés en euros et hors taxes (HT). Les taxes en vigueur sont appliquées selon la législation française. Les prix sont fermes et valables pour une durée précisée sur le devis. Passé ce délai, VUPC se réserve le droit de modifier ses tarifs.

### 3.2. Paiement

Le paiement est effectué selon les modalités définies sur le devis, soit par virement bancaire, chèque, ou tout autre moyen convenu entre les parties. Sauf indication contraire, un acompte de 30 % est exigé à la commande, le solde devant être réglé à réception de la facture finale.

### 3.3. Retard de Paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sont appliquées. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera également exigée pour chaque facture impayée.

## 4. Exécution des Prestations

### 4.1. Délais d'Intervention

VUPC s'engage à intervenir selon les délais convenus avec le client. Les délais de réalisation indiqués sur le devis sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions d'intervention et des disponibilités de l'entreprise.

### 4.2. Obligations du Client

Le client s'engage à fournir les informations nécessaires et à assurer un accès adéquat aux locaux. Toute prestation empêchée en raison d'un manquement de la part du client pourra donner lieu à des frais supplémentaires.

## 5. Garantie et Responsabilité

### 5.1. Garantie

VUPC garantit les prestations de plomberie et de génie climatique réalisées contre tout défaut de



conformité pendant une durée de 1 an à compter de la date de réception des travaux. Cette garantie ne couvre pas les défauts résultant d'une utilisation anormale ou d'un entretien défectueux.

#### 5.2. Responsabilité

La responsabilité de VUPC est strictement limitée aux dommages directs causés par ses interventions. VUPC ne saurait être tenu responsable des dommages indirects tels que perte de profit ou préjudice commercial.

### 6. Réception des Travaux

La réception des travaux intervient à la fin de la prestation, en présence du client. Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 5 jours ouvrables après la réception des travaux. En cas de non-conformité, VUPC s'engage à réaliser les ajustements nécessaires dans les meilleurs délais.

### 7. Propriété Intellectuelle

VUPC reste propriétaire des études, documents et plans réalisés pour le client. Leur reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite. Toute violation des droits de propriété intellectuelle pourra faire l'objet de poursuites.

### 8. Confidentialité

VUPC s'engage à conserver la confidentialité des informations communiquées par le client dans le cadre de la prestation. Les informations échangées ne seront divulguées à des tiers qu'avec le consentement du client.

### 9. Données Personnelles

VUPC respecte les règles en vigueur sur la protection des données personnelles. Les informations recueillies sont traitées conformément à la réglementation en vigueur et ne sont utilisées que pour le suivi de la relation commerciale.

### 10. Litiges et Droit Applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de VUPC.

